



Succéssion: comment récupérer l'héritage de ma mère

Par **TRISTANE**, le **04/01/2018** à **16:39**

Bonjour,

Ma mère est décédée début juillet (6 mois déjà). La succession doit passer par un notaire car il y a un bien immobilier. Nous avons déjà signé pour débloquer les comptes en novembre et depuis pas de nouvelles du notaires.

je pensais que tout devait être réglé en six mois. j'ai 2 frères, je pensais me désister en faveur de mon père mais la situation a évolué. depuis il est en ménage avec une jeune de 62 ans lui en a 81. je souhaite aujourd'hui récupérer la part de ma mère. est-ce trop tard que dois-je faire ? quels sont mes recours ? Merci

Par **Visiteur**, le **04/01/2018** à **16:41**

Bjr,

Vous évoquez un recours, c'est donc que vous avez déjà fait une donation à votre père ?

Par **TRISTANE**, le **04/01/2018** à **17:12**

bonjour Pragma, je ne sais pas si c'est une donation, le fait d'avoir signé sur une tablette à l'étude du notaire,

ce premier contact avec le notaire il m'a expliqué que je signais pour libérer les comptes bancaires de mon père et de ma mère, et que mon père pouvait toucher l'assurance vie que

ma mère avait contracté pour lui.

pour tout le reste du patrimoine il m'a dit qu'il nous recontacterait plus tard, mais avant les 6 mois.

les six mois sont révolus et pas de nouvelles.